



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Les Ministres

Paris, le **05 JUIN 2020**

Madame la présidente,
Messieurs les présidents,

Les mesures de confinement et de distanciation physique, ainsi que la mobilisation de notre système de santé pour lutter contre l'épidémie de COVID-19 ont pour conséquences de moindres dépenses pour les organismes complémentaires d'assurance maladie. En effet, le volume global des soins hospitaliers, des soins de ville et des dépenses d'équipements de soins pris en charge par les complémentaires santé a fortement diminué et les pouvoirs publics ont en outre pris de nombreuses mesures de suppression de la participation de l'assuré pour faciliter l'accès aux soins et la pratique des professionnels de santé.

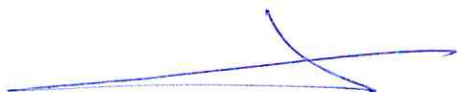
À ce stade, les moindres dépenses de soins pour les organismes complémentaires, liées à la baisse de la consommation de soins pendant la phase de confinement, représentent plus de 300 M€ par semaine sur la période du 23 mars à début mai. S'y ajoutent l'impact de la suppression du ticket modérateur laissé à la charge de l'assuré, décidée dans un souci de simplification des mécanismes de rémunération des professionnels de santé et afin de dispenser systématiquement les assurés d'avoir à faire l'avance des frais, ainsi que le report de certaines réformes ayant un impact sur celui-ci notamment sur les actes et consultations externes à l'hôpital. Au total, ces moindres dépenses représenteraient environ 60 % des dépenses globales de soins en temps normal des organismes complémentaires.

Pour faire face aux enjeux immédiats de trésorerie que rencontrent les établissements de santé du fait de contraction de leur activité, nous avons en outre demandé à l'assurance maladie de mettre en place, sans préjudice de l'aboutissement de la démarche que nous entamons par ce courrier, une avance mensuelle d'une partie des montants qu'ils perçoivent habituellement au titre de l'assurance complémentaire (calibrée pour correspondre à 1/12^e de leurs recettes habituelles au titre du ticket modérateur et du forfait journalier).

Il est primordial que les organismes complémentaires s'engagent au côté de l'Etat et de l'assurance maladie pour soutenir notre système de protection sociale dont l'importance est particulièrement cruciale en temps de crise sanitaire ou économique. Vos organismes doivent prendre leur juste part à l'effort consenti pour soutenir les professionnels et les établissements de santé massivement impactés par l'épidémie, et ne peuvent en aucune façon tirer un bénéfice économique de cette crise.

Au-delà des mesures exceptionnelles que les fédérations d'organismes assureurs que vous présidez ont déjà prises pour les personnes vulnérables, s'agissant des indemnités journalières conventionnelles, de l'abondement du fonds de solidarité mis en place par l'Etat en faveur des TPE et des éventuelles restitutions que vous envisagez de faire directement à vos assurés, nous souhaitons donc que vos trois fédérations d'organismes complémentaires puissent établir, **d'ici mi-juin**, une proposition de participation financière aux coûts des mesures de prise en charge à 100 % de certaines dépenses par l'assurance maladie et des différentes mesures d'aides ou de soutien mises en place au profit des professionnels et établissements de santé.

Sachant pouvoir compter sur votre implication, nous vous prions de croire, Madame, Messieurs les présidents, en l'assurance de notre considération distinguée.

A stylized signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a sharp upward curve at the end.

Olivier VERAN

A stylized signature in blue ink, featuring a large 'D' followed by a series of loops and a long horizontal line.

Gérald DARMANIN